

■  
Sivens

## Barrage du Tescou : rien d'illégal

Déboutés devant le tribunal administratif, le combat des opposants au projet de barrage sur le Tescou va-t-il se réorienter sur le terrain avec « des actions de résistance » ? C'est la menace sous-jacente du communiqué de presse du collectif de sauvegarde de la zone humide du Testet après la décision prise par le magistrat toulousain et notifié mardi aux différentes parties. Le tribunal administratif a rejeté le référé suspension contre l'arrêté de déclaration d'intérêt général signé par les préfets du Tarn et du Tarn et Garonne. Pour le tribunal, les associations opposées au projet de barrage destiné au soutien d'étiage du Tescou et à l'irrigation n'ont pas « soulevé de doute sérieux quant à la légalité de l'arrêté ». Le juge a estimé en conséquence qu'il n'avait pas « besoin d'examiner la condition de l'urgence » tendant à la suspension des travaux.

Des travaux qui, à ce jour, n'ont pas encore débuté.

Les opposants ont qualifié cette décision « d'inique ». Ils n'ont guère apprécié, non plus, que le tribunal les condamne en plus à payer 1 200 € au conseil général du Tarn.

Les associations ont 15 jours pour engager un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État. Des actions sur le fond sont également en cours. Mais c'est surtout sur le site du barrage que les yeux vont se tourner si des travaux sont engagés.

environnement

## Barrage de Sivens : « Une vision dogmatique »

Ce matin, le juge administratif se penchera sur le référé suspension engagé, notamment par le collectif du Testet, contre le projet de barrage sur le Tescou, au pied de la forêt de Sivens. Un dossier porté par le conseil général et la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne destiné au soutien d'étiage de ce cours d'eau et à l'irrigation dans la vallée. Un dossier dont le coût tourne autour de 8 millions d'euros. Les anti-barrage se sont mobilisés sur le terrain tandis que les pro-barrage étaient plus discrets. Pascale Puibasset, secrétaire de l'association « Vie, Eau, Tescou », favorable au projet, rompt le silence. « On attend de la justice, la confirmation de l'uti-

lité publique de ce barrage. Tout le processus de décision a été respecté. Il y a des règles du jeu, chacun doit les suivre et les accepter. Il faut maintenant que la voix des locaux soit entendue. Les commissaires enquêteurs ont rendu un avis positif même si leur référence à l'avis du conseil national de protection de la nature était un peu maladroite. Mais il n'est que consultatif. » La représentante de « Vie, eau, Tescou » est plus tranchée lorsqu'elle fait référence aux opposants au barrage: « Notre association regroupe des gens de la vallée, pas des activistes professionnels comme ceux présents sur le site qui sont tous immatriculés à l'extérieur du département. On

n'est pas dans l'écologie scientifique mais dans le dogmatisme. Il ne faut pas qu'une minorité, par des voies que je qualifie de terroristes, bloque ce projet ».

Pour « Vie, eau, Tescou », la survie de la vallée passe par le barrage. « Le revenu moyen dans la vallée est inférieur au revenu moyen tarnais. Veut-on un désert rural de plus ? La moyenne d'âge des agriculteurs est de 46 ans. C'est jeune. Et d'autres attendent la décision sur le barrage pour s'installer. S'il existe effectivement deux ou trois grosses exploitations, la grande majorité sont de petites exploitations de polyculture, élevage. L'irrigation permettra de sécuriser la production, c'est

tout. Et s'il y a du maïs, c'est du maïs semence ou pour nourrir les animaux. »

Quant au coût du barrage, Pascale Puibasset estime que s'il est élevé, c'est parce « qu'on a pris en compte des mesures environnementales » et que le projet ne concerne pas seulement une dizaine d'agriculteurs mais plus de 80 exploitations, les familles qui y vivent et toute l'économie locale. « On est sur un projet de territoire, il faut regarder les données environnementales mais aussi les données économiques et sociales ». Ce premier jugement en référé suspension sera rendu dans quelques jours.

**Patrick Guerrier**

## Projet de retenue de Sivens

# Le barrage attaqué sur tous les terrains

Les opposants au projet de barrage sur le Tescou au pied de la forêt de Sivens sont sur tous les fronts. Après s'être opposés, la semaine dernière au transfert des espèces protégées de la zone humide concernée par ce projet (lire nos éditions précédentes), ils ont attaqué sur le front juridique en déposant un référé suspension (ainsi qu'un recours sur le fond) devant le tribunal administratif de Toulouse contre l'un des trois arrêtés pris par la préfète du Tarn. Un deuxième arrêté fait l'objet d'un recours administratif.

Hier matin, lors d'une conférence de

presse, à Lisle-Sur-Tarn, le collectif de sauvegarde du Testet et l'association France Nature Environnement ont exposé les motifs de leur recours. Le référé sera examiné le 4 décembre. Avec une décision rendue quelques jours après. L'objectif pour les opposants est d'empêcher le démarrage du chantier qui selon eux « aurait des effets irréversibles sur les espèces protégées ». Pour y parvenir, ils attaquent l'arrêté de déclaration d'intérêt général. Selon Ben Lefetey, membre du collectif, « le montage contractuel entre le conseil général et la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne ne peut être utilisé pour la réalisation d'un barrage. » À charge pour le juge administratif de voir

s'il y a lieu de suspendre le projet. Dans le même temps, suite à l'interpellation de la députée verte, Catherine Grèze, la commission européenne « a décidé de demander des informations aux autorités françaises » sur ce dossier. Rappelons que 2 millions d'euros de fonds européens sont bloqués pour ce barrage dont le coût est estimé à 8 millions d'euros. « Un projet dispendieux et dont l'intérêt n'est pas avéré » selon les opposants. Pour ses partisans, il doit permettre le soutien de l'étiage du Tescou et l'irrigation des terres agricoles.

**P.G.**

Sivens

# Deux recours déposés contre le barrage

**l'essentiel** Les anti-barrage sur le Tescou ont annoncé hier qu'ils attaquent devant le tribunal le projet. Ils espèrent une décision du juge des référés avant la fin du mois de novembre.

Les opposants au projet de barrage de Sivens (commune de Lisle-sur-Tarn) ne désarment pas et se déplacent sur le terrain juridique. Hier, ils ont annoncé qu'ils déposaient deux recours au tribunal administratif de Toulouse, dont l'un en référé. La première requête concerne la loi sur l'eau et porte sur l'arrêté préfectoral déclarant le projet « d'intérêt général ». Elle est déposée par le Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet auquel se sont associées six associations de défense de l'environnement. « Nous avons fait via notre avocat, une demande d'audience au tribunal le plus tôt possible, indique Ben Lefetey, porte-parole du collectif. Nous ne connaissons pas encore la date mais nous espérons obtenir un jugement avant le 30 novembre qui est la date limite pour effectuer le déboisement sur le site. » Le collectif est bien décidé à faire suspendre les travaux d'autant qu'un deuxième recours est déposé contre un autre arrêté préfectoral, celui concernant l'autorisation de prélè-



Les opposants étaient présents sur le site mercredi et jeudi pour empêcher trois naturalistes de prélever des espèces protégées, un acte que les anti-barrage assimilent au début des travaux. / Photo DDM, AMD

vement des espèces protégées. « Nous espérons que le conseil général, qui est maître d'ouvrage, attendra la décision de justice avant de poursuivre les travaux » poursuit Ben Lefetey. Hier, personne ne s'est présenté sur le site. Contrairement aux deux jours précédents, les naturalistes ne sont pas venus à Sivens pour effectuer leurs prélèvements. Des opposants les en avaient empêchés (La Dépêche de jeudi) mais la présence en nombre des gendarmes avait évité tout incident. « Je ne crois pas qu'ils tenteront de passer en force » estime le porte-parole. Sur le site, une surveillance est maintenue par les

opposants qui devraient la semaine prochaine, expliquer leurs arguments pour contrer les deux arrêtés préfectoraux.

## Les pro-barrage réagissent

De leur côté, les pro-barrage ont souhaité réagir pour dénoncer le « terrorisme écologique ». L'association « Eau, vie, Tescou » rappelle que toutes les procédures légales ont été respectées, « y compris la prise en compte des demandes notées dans l'avis consultatif d'une commission essentiellement composée de proches d'une grande enseigne du lobby vert... La décision a été prise en considérant les avantages et inconvénients du projet,

exprimés par des experts et la population locale. » L'association indique que ce projet de retenue bénéficie du soutien d'une majorité d'élus locaux. « Dans le respect d'un fonctionnement démocratique, le projet devrait donc pouvoir se concrétiser sans interventions terroristes sur le terrain. Or, quelques agitateurs, piétinant le site, ont lancé des opérations de harcèlement contre les scientifiques chargés des opérations de capture et de déplacement des animaux. Ceux-ci n'ont pu accomplir la mission pour laquelle ils sont payés. Un comble : une mission de protection contrée par des écolos ! »

E.B.

## à retenir

**LISLE-SUR-TARN» Action contre le barrage de Sivens .**

Le collectif Testet (photo), composé des associations : Apifera, Attac Tarn, association vallée du Gijou, comité de défense environnement Lisle-sur-Tarn, Lisle environnement, Lisle rando, N & P Tarn, Serpa, wwf Tarn, des agriculteurs

locaux, des élus locaux, régionaux, européens et près de 700 citoyens ont déjà signé le moratoire pour empêcher le démarrage des travaux du barrage de Sivens, que la préfète via trois arrêtés a autorisé. Le collectif demande un moratoire «pour prendre le temps d'effectuer correctement des études indépendantes», comme le préconise le Conseil national de protection de la nature. D'autre part le collectif dénonce le

coût élevé du projet (7,8 millions d'euros), sa taille «trois fois plus importante que nécessaire» et entend proposer les alternatives agricoles via le programme Agr'eau, «financé par l'agence de l'eau Adour-Garonne et permettant de réaliser des économies d'eau». Ce dimanche 10 novembre à partir de 10 heures, le collectif Testet organise donc un rassemblement sur le site du projet. A 10 h 30 et 15 heures, naturalistes et scientifiques feront découvrir la zone humide du Testet, à 14 heures alors que plusieurs participants interviendront, les enfants pourront fabriquer un herbier et jouer à une chasse au trésor. Contact : [www.collectif-testet.org](http://www.collectif-testet.org)

barrage de Sivens

## « Un projet qui ne doit pas voir le jour » selon les élus verts

Depuis plusieurs années, les promoteurs d'une agriculture intensive portent le projet du barrage de Sivens pour développer l'irrigation qui entraînerait la destruction de plus de 12 ha de zones humides sur le Testet.

Le 11 septembre dernier, le Conseil national de la protection de la nature a rendu un nouvel avis négatif sur ce dossier. Déjà en 2012, la commission d'enquête publique avait émis des réserves quant à la nécessité d'une telle construction, les élus régionaux écologistes

avaient alors saisi le conseil scientifique régional du patrimoine naturel sur ce dossier.

### Un moratoire demandé

Les élus Europe Ecologie — Les Verts demandent aujourd'hui au président Martin Malvy de prendre acte des avis scientifiques et de s'opposer au projet de barrage de Sivens porté par la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne.

Pour Guillaume Crós, « le projet de barrage de Sivens est un projet dépassé qui ne ferait que

participer à la destruction de zones humides et d'espèces protégées ».

José Bové ajoute : « Un tel projet sert un modèle agricole dangereux, celui d'une monoculture qui détruit la qualité des sols et de l'eau. Ce projet ne sert pas l'intérêt général mais l'intérêt particulier de quelques agriculteurs. Il ne doit pas être financé par les fonds publics ». Les élus EELV apportent tout leur soutien au Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet qui est particulièrement mobilisé contre ce projet.

## Environnement

# Les travaux du barrage de Sivens pourraient démarrer dès novembre

La préfète du Tarn a signé cette semaine, le dernier arrêté concernant le projet de barrage de Sivens. Après les déclarations d'utilité publique et d'intérêt général, elle a paraphé l'arrêté dérogatoire à la loi sur la préservation des espèces protégées en dépit de l'avis défavorable du comité national de protection de la nature (CNPN). Un avis auquel elle estime ne pas être liée, même si les commissaires enquêteurs y avaient fait référence lors de l'enquête publique, il y a un an. De quoi donner des arguments aux opposants au projet qui ont annoncé leur intention de déposer un re-

cours suspensif devant le tribunal administratif de Toulouse avant le 31 octobre.

### Course contre la montre

Une course contre la montre semble s'engager. Dans les annexes de ce dernier arrêté, il est stipulé que la période de déboisement pourra courir jusqu'à la fin novembre. « Dans les préconisations du CNPN, cette période devait s'arrêter à octobre », indique Ben Lefetey de France Nature Environnement. Le défenseur de la zone humide du Testet estime que les travaux de déboisement pour la réalisation du barrage vont débiter dès le début du mois de novembre. Un acte qui entraînera des conséquences irréversibles pour la faune protégée.

Un débat public abordera ce sujet lors d'une réunion prévue le 25 octobre à Lisle-Sur-Tarn à la salle des fêtes. « Nous convions la préfète et le conseil général à venir défendre leur position ».

Si certains œuvrent pour aller devant le juge administratif, d'autres ont l'intention d'agir sur le terrain si le chantier du barrage débute.

**Patrick Guerrier**

environnement

# Barrage de Sivens: des élus montent au créneau

Ils sont conseillers régionaux, députés européens, conseillers municipaux, tendance écologiste, communiste ou du parti de gauche, en tout cas classés à gauche pour la plupart. Ils sont venus soutenir hier matin, à Lisle-sur-Tarn les associations qui s'opposent depuis de longs mois au projet de barrage de Sivens (Lire nos éditions précédentes). Le plus médiatique d'entre eux étant le député européen José Bové. Tous appellent à un moratoire sur ce projet et la réalisation d'études indépendantes. Une réponse à la signature par la préfète, la semaine dernière, des arrêtés d'autorisation de ce projet. Les uns mettent en avant la destruction d'une zone humide et l'impossibilité de la

transférer comme le prévoit le dossier initié par le conseil général et la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne. Pour Françoise Dedieu-Casties, vice-présidente du conseil régionale, on ne peut travailler d'un côté « sur un schéma régional de cohérence écologique et de l'autre valider ce projet absurde ».

D'autres, comme José Bové, y voient la main du lobby de l'association générale des planteurs de maïs et un « cadeau » que leur fait le ministère de l'agriculture. « C'est un débat politique sur le modèle d'agriculture que nous voulons pour demain ».

La députée (EELV) Catherine Grèze a interpellé la commission européenne qui devrait, selon elle, refu-

ser de financer ce projet qui ne respecte pas les directives européennes. Deux millions d'euros au titre du Feder sont bloqués à l'intention de ce chantier. « Un financement qui pourrait aller sur des projets environnementaux plus intéressants », selon tous les opposants. Des opposants qui mettent en avant le coût important de ce barrage: « 7 millions d'euros pour 300 ha ». La députée européenne précise que ces fonds seront débloqués seulement si le barrage est terminé au 15 juin 2015, ce qui techniquement serait impossible.

Surtout si les associations engagent des recours contre les arrêtés pris par la préfète du Tarn.

*Patrick Guerrier*



Députés européens, conseillers régionaux ou municipaux soutiennent l'action des associations contre le projet de barrage. / Photo DDM, E. C. / 13/10/2013

# Barrage de Sivens

## La préfète pressée d'avancer

**l'essentiel** ▼ Le projet de barrage de Sivens sur le Tescou destiné au soutien de l'étiage et à l'irrigation devrait donner lieu à un bras de fer juridique qui conditionnera l'octroi d'aides financières.

Interrogée hier matin, lors d'une conférence de presse à la Chambre d'agriculture aux côtés de Jean-Claude Huc, la préfète du Tarn a montré sa détermination à boucler le projet de barrage de Sivens (lire aussi notre édition d'hier). Après avoir pris les arrêtés de déclaration d'intérêt général et d'intérêt public, Josiane Chevalier s'apprête à signer l'arrêté de dérogation à la loi sur la préservation des espèces protégées. Elle devrait s'acquitter de cette tâche avant le 11 octobre, jour où l'agence de l'eau doit se réunir.

« Il y sera question du financement du barrage (8 millions d'euros), s'amuse Ben Lefetey du col-



Lors d'une manifestation d'opposants au barrage sur le site de la zone humide. / Photo DDM, archives, P.C.

lectif de sauvegarde de la zone du Testet, opposant au barrage; tous les arrêtés doivent être pris pour prétendre à toutes les subventions ».

De son côté, la préfète avertit : « La position du préfet de région est claire. Tous les crédits sont ré-

servés. Ils iront au barrage de Sivens ou ils seront perdus ». Un avertissement en direction des opposants qui ont l'intention d'aller devant le tribunal administratif pour empêcher le lancement des travaux. Ils mettent en avant l'avis défavorable pris à deux re-

prises par le conseil national de la protection de la nature (CNP). « Je ne suis pas liée par cet avis qui a été défavorable de très peu, lors du deuxième vote, indique la préfète. Mais on ne s'assoit pas sur cette décision. Nous tenons compte des recommandations du CNPN ». Sur le plan politique, la représentante de l'État peut se targuer du soutien de la majorité des élus tarnais sur ce dossier qui, selon elle, répond à des enjeux de développement durable d'ordre environnemental, économique et social. « C'est un projet nécessaire pour la vie du territoire. »

Chez les écologistes, l'élu régional Guillaume Cros parle « d'un projet dépassé », quand José Bové estime « qu'il sert un modèle agricole dangereux ». Catherine Gréze, la députée européenne EELV, a interpellé le 8 octobre dernier la commission européenne sur le sujet. Le débat se déplace désormais sur le terrain juridique.

**Patrick Guerrier**

## Barrage de Sivens

### Le collectif du Testet demande le gel du projet

"Après deux avis défavorables, la Préfète ne doit pas poursuivre, elle ne peut pas désavouer" une position prise par un service d'Etat. Marie-Agnès Boyer Gibaud, du Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet, en a la conviction: le nouveau refus, le 11 septembre, du Conseil National de protection de la Nature (CNP) d'accorder aux porteurs du projet de barrage sur le Tescou à Sivens une dérogation à la loi sur les espèces protégées va sérieusement compliquer la tâche de ceux-ci. "Ils ont remonté un dossier pour passer devant le CNPN dès septembre en espérant pouvoir solliciter des subventions rapidement, début octobre, et échapper aux obligations de reprendre toutes les procédures, passé octobre", mais "ils sont maintenant à l'arrêt". Alors, le collectif le réaffirme : "Il n'y a pas besoin de dépenser de l'argent public pour rien, nous demandons le gel du projet de barrage". Demande qu'il appuie sur un nouvel argument : ayant eu accès cet été à deux rapports réalisés en 2001 et 2009 par la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG), maître d'ouvrage délégué du projet de barrage depuis 2009, le collectif conclut... à des erreurs et contradictions de la CACG dans ses calculs de déficit en eau du bassin du Tescou. Pour faire simple : le collectif analyse qu'en 2009 la CACG a repris des chiffres de 2001 sans les actualiser correctement, négligeant les progrès de la laiterie

Sodiaal dans la maîtrise de ses problèmes de rejets hors normes dans le Tescou, annonçant une augmentation du déficit en eau de 15 % tout en présentant des tableaux faisant état d'une stabilité, augmentant le besoin de surface à irriguer en incluant des terres prévues pour être irriguées grâce au barrage de Thérondel (Tarn et Garonne).... Résultat : pour le collectif, les décideurs se sont appuyés en 2009 sur "une étude de la CACG qui n'était pas fiable". D'où la demande d'un gel du projet "en attendant que de nouvelles analyses (sur les déficits en eau) soient réalisées par des experts réellement indépendants". Dans cette démarche, ils ont reçu l'appui du groupe Europe écologie – les Verts (EE-LV) au Conseil Régional. Dans un courrier adressé mercredi à Martin Malvy EE-LV demande au Président de Région de "renoncer au financement" et "de s'opposer au projet de barrage de Sivens" qui "participerait à la destruction d'espèces faunistiques et floristiques protégées".